



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

Mairie de Groissiat

Présents : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Manuel Ollier, Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Monique Roy.

Excusés : Mesdames Nathalie Duthel, Frédérique Machurat, Stéphanie Volle. Monsieur Gilbert Samerel

Secrétaire de séance : Madame Odile CERTAIN.

Date de convocation : 11 septembre 2019.

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 27 juin 2019.
- Compte rendu des décisions du Maire : -

. En préambule, Monsieur le Maire revient sur un point ayant été omis du compte rendu du 27 juin. Il s'agit de la présentation de la situation financière de la Commune faite par le trésorier principal d'Oyonnax, Monsieur Luc MICHEL. Celui-ci a confirmé la bonne santé financière de la Commune dont la gestion est très satisfaisante. Nous le remercions pour sa présence et la qualité de sa présentation.

. Intervention d'une représentante de ENEDIS au sujet du déploiement des compteurs Linky dans la Commune durant le dernier trimestre 2019. Tous les abonnés recevront une lettre d'information. Des rendez-vous seront pris uniquement pour les compteurs situés dans les habitations. La société Solution 30 sera chargée de cette mission. Le coût est entièrement pris en charge par ENEDIS.

Comptes rendus des commissions

. **Commissions des travaux** : réunion du mercredi 11 septembre 2019.

. **Projet d'aménagement d'un chemin piéton secteur lavoir- cimetière.**

Après examen des premiers repérages effectués par le bureau d'études INFRATECH , la commission est majoritairement favorable à la réalisation d'enrobé, dans un souci d'entretien de cette voie piétonne. Bien entendu, la voie romaine existante restera en l'état.

Par souci de sécurité, ce cheminement piéton sera bordé par une clôture pour bétail avec partie fils barbelés et fils simples côté chemin. Des bancs pourront être installés dans la partie boisée.

La commission préconise des barrières amovibles aux deux extrémités pour contrarier la circulation des deux roues.

Ces recommandations de la commission des travaux permettront au bureau d'étude d'avancer dans le projet afin d'avoir une lisibilité financière de cette réalisation. Le chiffrage devrait être connu avant la fin de l'année. Le lancement de l'appel d'offre pourrait avoir lieu en vue d'une réalisation des travaux au printemps.

. **Questions diverses** :

Plusieurs sites sont squattés régulièrement le soir, le week-end, et laissés dans un état de saleté inacceptable. C'est un réel problème et les autorités sont alertées sur les activités qui s'y déroulent.

A l'école, une poubelle extérieure a été déboulonnée. Les services techniques communaux sont prévenus et se chargeront de la remettre en place.

Toutes ces incivilités sont intolérables et seront sanctionnées chaque fois que cela sera possible.

. Inauguration du programme de logements SEMCODA, résidence Joseph Bassompierre, le 10 octobre 2019. Une plaque sera dévoilée à cette occasion.

. **Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles** : réunion du mercredi 11 septembre 2019

. **Fête du Village** : remerciements à tous ceux qui se sont investis pour qu'une fois encore la fête soit une réussite. Plus de 400 tartiflettes vendues. Le succès ne se dément pas. Le thé dansant a su attirer un public de connaisseurs.

Le samedi, la marche a été très appréciée et la pétanque s'est déroulée dans une excellente ambiance.

Le débriefing aura lieu le mercredi 16 octobre à 19h30.

. **Virade scolaire**, le vendredi 4 octobre au parc loisirs suivie de l'assemblée générale du sou des écoles à 20h30 salle des associations. Florian SCHAFFER, notre célèbre sportif groissiat, sera présent lors de la virade

. **Quiches et pizzas du Grobbes** : dimanche **06 octobre** sur la place Saint Cyr.

. **Repas des aînés** : dimanche 1^{er} décembre. (ou panier gourmand selon mêmes conditions que les années précédentes)

. **Arbre de Noël** : le dimanche 15 décembre : des ateliers créatifs sont prévus.

. **Maisonnette des livres voyageurs** : l'installation va être finalisée d'ici fin septembre.

. Le site internet est en cours d'actualisation notamment de nouvelles photos de la Commune.

. **Commission des Finances** :

La situation de trésorerie est stable.

Les réalisations budgétaires sont à des seuils tout à fait normaux.

. **Commission Environnement et Forêt** :

. Les bois parasités par les scolytes, côté Alex, sont en cours de coupe.

. Pour 2020, l'assiette des coupes concernera les parcelles 9 et 17 côté Alex ainsi que la parcelle 1 côté Groissiat. Pour ce qui concerne les parcelles 23 et 25, la coupe est reportée à 2025 d'une part compte tenu du fort volume de bois « scolytés » actuellement sur le marché et d'autre part parce que leur exploitation nécessite d'investir dans la création d'un chemin de desserte.

. La société de Chasse Groissiat-Martignat propose d'organiser, en octobre, une journée découverte pour montrer le déroulement d'une battue. Cela s'adresse à toute personne intéressée dans la limite de 8 participants. Il faut se faire connaître auprès des membres de l'association.

Dissolution du Syndicat intercommunal d'initiative Forestière (SIIF) du Haut Bugey.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune est membre du Syndicat intercommunal d'initiative Forestière du Haut Bugey.

Ce syndicat a fonctionné depuis son origine sur ses fonds propres sans jamais faire appel à la cotisation de ses communes membres. L'essentiel de ses dépenses était consacré à l'élaboration de la Charte Forestière puis au cofinancement de l'animation de cette Charte, animation portée à ce jour par Haut Bugey Agglomération.

A compter de cette année, les fonds propres en fonctionnement sont épuisés et la procédure de reversement du solde excédentaire d'investissement en fonctionnement, telle qu'elle avait été votée en 2018, n'a pas été autorisée par les ministères des Finances et de l'Intérieur et ce, malgré le fait que le budget disposait de plus de 31 000 euros en investissements sans perspectives de dépenses à cette section.

Dès lors, il ne restait plus que deux solutions : solliciter les communes pour une cotisation annuelle, à hauteur de 28 000 € environ, ou bien procéder à la dissolution du SIIF.

Lors d'une réunion en sous-préfecture le 29 avril dernier, il a été proposé, d'un commun accord entre Haut-Bugey Agglomération (HBA), la communauté d'Agglomération du Pays de Gex, la communauté de Communes du Pays Bellegardien et de celle de Bugey Sud, la dissolution du SIIF avec reversement de l'actif et du passif à HBA qui assure déjà le portage financier de l'animation de la Charte forestière du territoire.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-33, L5211-25-1, et L5211-26,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2005 modifié, portant création du SIIF

Vu la délibération n°2019-09 en date du 05 juillet 2019, du comité syndical du SIIF décidant de la dissolution du SIIF,

Considérant qu'un syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. d'Approuver la dissolution du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2020,

. d'Accepter les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après :

- AFFECTATION DU RESULTAT : le résultat comptable sera affecté à Haut-Bugey Agglomération qui reprendra les droits et obligations de ses communes membres, qui étaient membres du SIIF.

A ce jour, le résultat comptable est estimé, compte tenu du budget primitif 2019, à

• section de fonctionnement : déficit de 28 042.90 euros

• section d'investissement : excédent de 46 644 euros

- SOLDE POSITIF : 18 601.10 euros.

- REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF : l'actif et le passif seront reversés à HBA après les vérifications d'usage auprès de la trésorerie d'Oyonnax, comptable assignataire des comptes des deux collectivités.

- REPARTITION DE L'EMPRUNT : SANS OBJET

- TRANSFERT DE PERSONNEL : SANS OBJET

- ARCHIVES SYNDICALES : elles seront récolées et transmises à HBA, après visa de l'archiviste de l'Ain.

- de Charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au préfet de l'Ain en vue de l'arrêté de dissolution dudit syndicat.

Approbation de la modification des statuts de HBA : prise de compétence « participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche »

Par délibération en date du 18 juillet 2019, le Conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts.

Celle-ci portait sur la prise de compétence « participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

Le projet des statuts modifiés est joint en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-20, le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du Conseil Communautaire, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 juillet 2019,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. D'APPROUVER la modification des statuts de Haut-Bugey Agglomération telle que proposée.

. DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de Haut-Bugey Agglomération.

Cession des certificats d'économie d'énergie au Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA.

Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide ::

- 1) D'Accepter les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur...).
- 3) De s'engager à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...).
- 4) De s'engager à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

Informations communales

- . Permanence d'information et d'échanges sur le projet de parc éolien à Charix le mardi 24 septembre de 16h00 à 20h00.
- . Proposition de visite de chantier du parc éolien d'Apremont le samedi 12 octobre.
- . Inauguration Programme SEMCODA : Résidence Joseph Bassompierre. Jeudi **10 octobre** à 11h00.
- . Participation citoyenne : réunion avec le conseil municipal, les référents et les services de Gendarmerie le mardi **22 octobre** à 18h30.
- . Vœux 2020 : samedi **04 janvier** vers 11h00.
- . Elections municipales les **15 et 22 mars** 2020.

Informations communautaires

- . Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la modification du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du demandeur de logement social (PPGD) par l'intégration des communes de l'ex Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville.

Questions diverses

- . Prochaines commissions :
 - . Finances : lundi 14 octobre à 18h30
 - . Environnement – forêt : mercredi 16 octobre à 17h00.
 - . ASAC : mercredi 16 octobre à 18h00.
- . Prochaines réunions de conseil municipal :
Lundi 28 octobre 2019 à 18h30.
Lundi 25 novembre à 18h30.
Vendredi 20 décembre à 18h30 (initialement prévue le jeudi 19 décembre)

La secrétaire de séance
Odile CERTAIN

